

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 12/02/2019 sous le numéro de dépôt 9945

WEBEDIA
Société anonyme au capital de 1 301 569 euros
Siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret
501 106 520 RCS Nanterre

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
VANVES 2
Le 22/01/2019 Dossier 2019 00009700, référence 9224P02 2019 A 00923
Enregistrement : 0 € Penalités : 0 €
Total liquide : Zero Euro
Montant reçu : Zero Euro
Le Contrôleur des finances publiques

Cyrille AZEMIA
Contrôleur
des Finances Publiques

BANG BANG MANAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de
6 002 euros
Siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier
92300 Levallois Perret
753 488 170 RCS Nanterre



DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné Cédric SIRE

Agissant en qualité de Directeur Général de la société WEBEDIA, société anonyme au capital de 1 301 569 euros, ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret, immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre,

et

Agissant en qualité de Directeur Général de la société WEBEDIA, elle-même Président de la société BANG BANG MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 6 002 euros, ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret, immatriculée 753 488 170 RCS Nanterre,

a préalablement à la déclaration de conformité qui va suivre exposé ce qui suit :

1) Le projet étant né d'une fusion entre WEBEDIA et BANG BANG MANAGEMENT, le Président a, conformément aux dispositions de l'article R236-1 du Code de commerce, établi un traité de fusion contenant notamment les motifs, buts et conditions de la fusion, les dates d'arrêté des comptes des sociétés participant à la fusion utilisés pour établir les conditions de l'opération, la désignation et l'évaluation de l'ensemble de l'actif et du passif de BANG BANG MANAGEMENT devant être transmis à WEBEDIA.

Il est en outre précisé que WEBEDIA ayant détenu, dans les conditions prévues par l'article L 236-11 du Code de commerce, la totalité des parts sociales de BANG BANG MANAGEMENT, il n'y a eu lieu ni à approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de BANG BANG MANAGEMENT, société absorbée, ni approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de WEBEDIA, société absorbante, ni établissement des rapports prévus par les articles L 236-9 et L 236-10 du Code de commerce.

2) L'avis prévu par l'article R236-2 du Code de commerce a été publié, au nom de la société WEBEDIA et de la société BANG BANG MANAGEMENT, dans le Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales du 23 novembre 2018, après dépôt du traité de fusion au Greffe du tribunal de commerce de Nanterre comme mentionné dans ledit avis.

En application des dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce, la fusion n'a pas été soumise à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante. Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 31 décembre 2018.

La réalisation définitive de cette fusion a entraîné la dissolution immédiate, sans liquidation, de BANG BANG MANAGEMENT.

3) Les avis prévu par l'article R 210-9 du Code de commerce, tant en ce qui concerne la fusion par absorption de BANG BANG MANAGEMENT par WEBEDIA, qu'en ce qui concerne la dissolution sans liquidation de BANG BANG MANAGEMENT, ont été publiés dans Les Affiches Parisiennes le 18 janvier 2019.

4) En outre, une copie de la présente déclaration de régularité et de conformité sera déposée au Greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

et ceci relaté, le soussigné affirme que la fusion des sociétés WEBEDIA et BANG BANG MANAGEMENT est intervenue en conformité de la loi et des règlements.

Fait à Levallois Perret,
Le 18 janvier 2019,
en quatre exemplaires.

Cédric SIRE
Pour WEBEDIA
Pour BANG BANG MANAGEMENT

